

CCAS de Sevran

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public dépendant de la commune.

Sa compétence, définie par les articles 137 et suivants du Code de la famille et de l'aide sociale, est :

- de mener une action générale de prévention sociale (aides facultatives allouées par une commission : secours d'urgence, réduction des frais de restauration scolaire, bons alimentaires...)
- d'assurer la mise en oeuvre des compétences du conseil départemental et de l'Etat en matière d'action sociale : RSA, aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées (carte de stationnement, forfait Améthyste, demande de cartes d'invalidité ou de priorité...)

Toutes les personnes en situation de précarité sont accueillies, suivies, aidées ou orientées par les services spécialisés du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Sevran (CCAS). Le CCAS renseigne, instruit et gère les dossiers.

En savoir plus :

La commission du CCAS attribue, après examen de la demande, des aides de première nécessité.

À télécharger

[Formulaire d'aide médicale d'Etat](#) (.pdf - 236.3 Ko)

[Formulaire CMU ACS](#) (.pdf - 4.36 Mo)

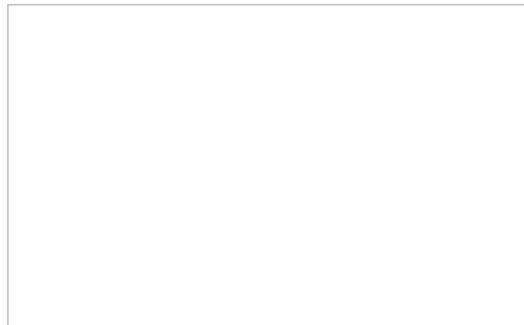
[Certificat ophtalmologique pour les personnes malvoyantes](#) (.pdf - 1.04 Mo)

[Certificat médical handicap MDPH](#) (.pdf - 445.3 Ko)

[Formulaire bilan auditif](#) (.pdf - 418.16 Ko)

[Demande de carte handicap](#) (.pdf - 80.63 Ko)

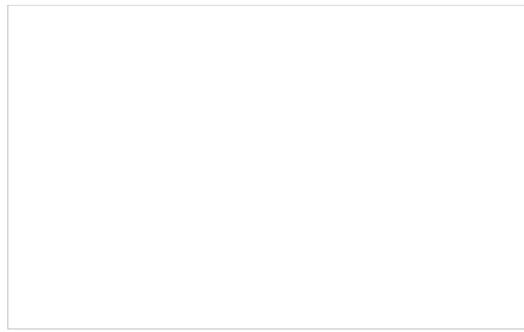
CCAS - Les actes réglementaires



Les délibérations



Les décisions



[Les arrêtés](#)

Coordonnées

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

2 rue Paul Langevin
Tél : 01 49 36 51 95
Fax : 01 49 36 52 09

Horaires :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
- mardi : 8h30-12h 13h-19h30

Les consultations sont sur rdv

Assistantes sociales

2 rue Paul Langevin
Tél : 01 71 29 21 10

Horaires :

- Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 9h à 12h
- Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

rgba(255,255,255,1)

Voir aussi

[Site Internet de la CAF](#)

[Formulaire de demande CERFA auprès de la MDPH](#)